



**AVIS**  
**DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE**

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du directeur général par le groupe politique PS

Ce projet de pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes:

<b>Bourgmestre</b>	<b>LUPERTO Jean-Charles</b>
<b>1<sup>er</sup> échevin</b>	<b>BORDON Olivier</b>
<b>2<sup>e</sup> échevin</b>	<b>DUMONT Nicolas</b>
<b>3<sup>e</sup> échevin</b>	<b>LISELELE Denis</b>
<b>4<sup>e</sup> échevin</b>	<b>DAFFE Carine</b>
<b>5<sup>e</sup> échevin</b>	<b>GODFROID Martine</b>
<b>Président du conseil de l'action sociale</b>	<b>MANISCALCO Vincenzo</b>

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 3 décembre 2018.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

*Le directeur général,*

*Xavier GOBBO*

A Sambreville, le 5 novembre 2018



*Le bourgmestre,*

*Jean-Charles LUPERTO*